

1. Organisation du Jeu

La Société NESTLE PURINA PETCARE COMMERCIAL OPERATIONS France, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 302 079 462, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux, (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 02/06/2020 au 31/08/2020 inclus (pour un achat effectué avant le 31/07/2020), un jeu avec obligation d'achat intitulé « CAMPAGNE OPTISOINS E-COMMERCE CDISCOUNT » (ci-après dénommé le « Jeu ») en partenariat avec la société CDISCOUNT.

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante :

<https://purina.fr/proplan/operation-optisoins>

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Sur le site internet de CDISCOUNT : <https://www.cdiscount.com/>
- Sur le site internet dédié à l'opération : <https://purina.fr/proplan/operation-optisoins>

4. Dotations mises en jeu

3x100€ sont mis en jeu (100€ par gagnant), sous la forme de bons d'achat électroniques d'une valeur de 100€ (sous la forme de 4 bons de 25€ à utiliser sur le site www.cdiscount.com), valables pour l'achat d'aliments pour chiens Purina® PRO PLAN® OPTIDERMA ou PRO PLAN® OPTIDIGEST®.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Acheter du 02/06/2020 au 31/07/2020 sur le site CDISCOUNT : 1 sac de produit (tous formats) de la gamme PRO PLAN® OPTIDERMA ou PRO PLAN® OPTIDIGEST.
- Se connecter sur le site internet du Jeu <https://purina.fr/proplan/operation-optisoins> du 02/06/2020 au 31/08/2020 minuit, heure française ;
- S'inscrire en complétant le bulletin prévu à cet effet et en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail) ;
- Télécharger sa preuve d'achat : Un scan ou une photo complète de sa facture d'achat du (des) ticket(s) de caisse du (des) produit(s) PURINA® PRO PLAN® CHIEN indiqué précédemment. La facture d'achat doit impérativement comporter les informations suivantes : nom de l'enseigne, date et heure d'achat, mention des produits entourés ;
- Cocher la case « j'ai lu et j'accepte ce règlement » ;
- Puis valider son inscription ;

- La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu dans un délai de 8 jours après la fin du Jeu et sera effectué parmi les participations conformes au présent règlement.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse e-mail qu'ils auront indiqué lors de leur inscription sur le site Internet dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter du tirage au sort.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse e-mail inexacte, elle sera tenu à sa disposition à l'adresse du Jeu 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site du Jeu <https://purina.fr/proplan/operation-optisoins> jusqu'au 31/09/2020.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : « JEU PROPLAN CHIEN-ODR / N° 21512 45204 MONTARGIS CEDEX ».

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 4 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations de la part de PRO PLAN® et PURINA® France. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « [Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles](#) ». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à « NESTLE PURINA PETCARE COMMERCIAL OPERATIONS France, 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux ». En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.